

## Avis de publication

### *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*

### *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*

#### **I. Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont modifié les textes suivants relatifs au régime de prospectus des fonds d'investissement (les « annexes ») :

*a) le Formulaire 81-101F2, Contenu d'une notice annuelle, du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;*

*b) l'Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement, du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*

(collectivement, les « modifications »).

Les modifications sont corrélatives au *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages* (le « Règlement 23-102 »), qui entrera en vigueur le 30 juin 2010.

Le texte définitif des modifications est publié avec le présent avis et peut être consulté sur le site Web de divers membres des ACVM.

En Ontario, les modifications et les autres documents requis ont été remis au ministre des Finances le 2 avril 2010. Le ministre peut approuver ou rejeter les modifications, ou encore les retourner pour réexamen. S'il les approuve ou ne prend aucune autre mesure, elles entreront en vigueur le 30 juin 2010.

#### **II. Contexte**

Le 9 octobre 2009, les ACVM ont publié les modifications pour une période de consultation de 90 jours. Elles n'ont reçu aucun commentaire.

#### **III. Objet des modifications**

Les modifications ont pour objet d'assurer la concordance entre les obligations d'information incombant aux conseillers en vertu du Règlement 23-102 relativement aux courtages et les obligations d'information similaires qui sont faites aux fonds d'investissement en vertu des annexes.

L'information à communiquer vise à procurer aux investisseurs des fonds d'investissement de l'information qualitative pertinente sur l'obtention de biens et de services autres que l'exécution d'ordres relativement à des courtages payés sur les opérations de portefeuille des fonds.

Le texte définitif des modifications comporte des changements mineurs. Nous avons supprimé le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de la rubrique 10.4 du projet de modification du Formulaire 81-101F2 ainsi que le sous-paragraphe *i* du paragraphe *b* de la rubrique 19.2.1 du projet de modification de l'Annexe 41-101A2. L'information qu'ils devaient exiger était la même que l'information à fournir conformément aux projets de paragraphe 1 de la rubrique 10.4 du Formulaire 81-101F2 et de paragraphe *a* de la rubrique 19.2.1 de l'Annexe 41-101A1. Le texte définitif des modifications demeure par ailleurs identique à celui de la publication pour consultation.

#### **IV. Questions**

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514-395-0337, poste 4358  
Courriel : Serge.Boisvert@lautorite.qc.ca

Jacques Doyon  
Analyste en fonds d'investissement  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514-395-0337, poste 4474  
Courriel : Jacques.Doyon@lautorite.qc.ca

Susan Thomas  
Legal Counsel, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8076  
Courriel : sthomas@osc.gov.on.ca

Chantal Mainville  
Senior Legal Counsel, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8168  
Courriel : cmainville@osc.gov.on.ca

Vera Nunes  
Assistant Manager, Investment funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-2311  
Courriel : vnunes@osc.gov.on.ca

Meg Tassie  
Senior Advisor  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6819  
Courriel : MTassie@bcsc.bc.ca

Ian Kerr  
Senior Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : 403-297-4225  
Courriel : ian.kerr@asc.ca

Dean Murrison  
Deputy Director, Legal & Registration  
Saskatchewan Financial Services Commission  
Téléphone : 306-787-5879  
Courriel : dean.murrison@gov.sk.ca

Bob Bouchard  
Director and Chief Administration Officer  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Téléphone : 204-945-2555  
Courriel : Bob.Bouchard@gov.mb.ca

Jason Alcorn  
Conseiller juridique  
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
Téléphone : 506-643-7857  
Courriel : jason.alcorn@nb-sc-cvmnb.ca

Shirley Lee  
Director, Policy and Market Regulation  
Nova Scotia Securities Commission  
Téléphone : 902-424-5441  
Courriel : leesp@gov.ns.ca